



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 28 juin 2023**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	28/06/2023 à 12h00 En visioconférence
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative	MM. Jean-Michel AULAS, Jean-Pierre CAILLOT, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Olivier LAMARRE, Pablo LONGORIA, Max MARTY, François MORINIERE, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, David TERRIER, Pierre WANTIEZ.
Présents avec voix consultative	Philippe DIALLO, Arnaud ROUGER
Excusés	MM. Nasser AL KHELAÏFI (<i>représenté par François MORINIERE</i>), Raymond DOMENECH (<i>représenté par Pierre REPELLINI</i>), Bernard JOANNIN, Waldemar KITA (<i>représenté par Laurent NICOLLIN</i>), Gervais MARTEL, Pierre-Olivier MURAT (<i>représenté par Max MARTY</i>), Joseph OUGHOURLIAN (<i>représenté par Pablo LONGORIA</i>), Jean-Pierre RIVIERE (<i>représenté par Jean-Pierre CAILLOT</i>), Eric ROLLAND, Dmitry RYBOLOVLEV (<i>représenté par Vincent LABRUNE</i>)
Assistent	M. Victoriano MELERO Mmes Marie-Hélène PATRY, Stéphanie BOURDAIS Jérôme BELAYGUE, Benjamin MOREL, Benjamin VIARD



1. Stratégie NFT

Benjamin MOREL intervient pour donner des éléments de contexte sur le Web3 pour développer des plateformes digitales propriétaires et présenter l'approche qui pourrait être retenue par LFP Media.

S'agissant des NFT, une distinction est ensuite opérée entre les cartes de joueurs et les vidéos.

Sur le premier volet, les cartes de joueurs, Benjamin MOREL explique que le recours à la solution Unagi en marque blanche correspond le mieux aux objectifs, tandis que sur le second, les vidéos, le momentum est bon avec le renouvellement du cycle media et la possibilité d'exploiter une plateforme commune de NFT Vidéo également en marque blanche par le biais du prestataire Elemint sélectionné par LFP Media.

Enfin Benjamin MOREL évoque avec les membres du Conseil d'Administration les échanges entre LFP Media et SORARE.

Vincent LABRUNE complète en donnant des éléments de contexte au regard des discussions qu'il a eues avec les dirigeants ou actionnaires de SORARE.

Le Conseil,

Remercie Benjamin MOREL pour cette présentation et fait sienne les orientations proposées.

2. LFP Media : aménagements du RIA

Benjamin MOREL indique en préambule la nécessité de modifier le Règlement Intérieur Audiovisuel pour faire référence tant à la LFP qu'à LFP Media.

Il poursuit en justifiant les modifications proposées de l'article 3.1.3 du RIA en vue d'augmenter le délai de rediffusion des programmes par les diffuseurs sous forme de rattrapage.

Le (a) de l'article 3.1.3 pourrait être modifié ainsi :

« Un droit de rediffusion en linéaire de tout Match dans les vingt-quatre (24) heures suivant la fin de la première diffusion du Match concerné, ainsi qu'un droit de rediffusion en non-linéaire de tout Match jusqu'à la fin de la Saison concernée ; et »

En complément, Mathieu FICOT précise que cette modification n'a pas d'impact sur les droits des clubs en matière de rediffusion de leurs rencontres selon les modalités déjà prévues au RIA.



Le Conseil,

Valide à l'unanimité la modification exposée.

3. DNCG : Statuts professionnels

Le Conseil,

Connaissance prise des avis de la Commission nationale de contrôle de gestion des clubs professionnels de la DNCG,

Agissant dans le cadre de l'article 102 du Règlement Administratif de la L.F.P. et du règlement de la D.N.C.G.,

Décide d'attribuer le statut professionnel dans les conditions suivantes :

Accession en Ligue 2 BKT :

Statut professionnel probatoire pour 1 saison :

- US CONCARNEAU

2e saison en Ligue 2 BKT suivant l'accession :

Statut professionnel à titre définitif :

- STADE LAVALLOIS FC

Décide de transmettre à la FFF avec un avis favorable les demandes de maintien du statut professionnel pour les dossiers suivants :

Relégation en National 1 :

Statut professionnel pour 1 saison :

- DIJON FCO
- NIMES OLYMPIQUE

4e saison optionnelle en National 1 suivant la relégation :

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :

- LE MANS FC
- US ORLEANS LOIRET FOOTBALL

5e saison optionnelle en National 1 suivant la relégation :

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :

- RED STAR FC



4. Questions diverses

4.1. Propositions de conciliation : J38 de Ligue 2 = Bordeaux / Rodez & Le Havre / Dijon

Le Conseil,

Prend note des propositions de conciliation formulées le 27 juin 2023 dans les litiges opposant le FCG de BORDEAUX et le DIJON FCO à la LFP.

4.2. Demande du FC Annecy

Le Conseil,

Connaissance prise du courrier adressé par le FC ANNECY aux représentants des clubs de Ligue 2 le 16 juin 2023 ainsi qu'à la ministre des Sports, des jeux olympiques et paralympiques le 27 juin 2023,

Considérant que le club sollicite les représentants de Ligue 2 afin que soit débattue au sein du Conseil d'Administration « la question du passage de la Ligue 2 BKT à 21 clubs, en vue d'une saisine de l'Assemblée Générale de la Ligue de Football Professionnel »,

Après un échange de vues,

Dit qu'il n'y a pas lieu de proposer la modification du format de la Ligue 2 à l'Assemblée générale de la LFP.

4.3. LFP Ré

Arnaud ROUGER informe le Conseil que l'ACPR a prévu d'étudier le dossier présenté par la LFP le 20 juillet prochain ce qui nous oblige à prévoir une couverture d'assurance sur juillet 2023 par la prolongation du contrat actuel avec Allianz dans l'attente de l'agrément.

Il complète en précisant que la publication le 7 juin 2023 du décret d'application de la loi de Finance 2023 permet désormais de limiter fortement l'IS par une « provision de résilience » de 90% du résultat technique.

Le Conseil,

En prend note.



4.4. LFP Media : Projet ELEVATE

Benjamin MOREL intervient pour expliquer que, dans le cadre du développement de la stratégie de contenu pour valoriser la Ligue 1, notamment en dehors des rencontres, il convient de compléter la charte media.

Son intervention porte sur :

- L'application des interviews semaine
- L'optimisation des média days
- Le partage de contenus sur les réseaux sociaux
- Les interactions joueur/diffuseur
- L'accès aux entraînements.

Benjamin MOREL insiste sur l'esprit dans lequel cette charte média doit se mettre en place, à savoir comme un outil au service du projet commun. En ce sens, les différentes dispositions prévues dans le document pourront être adaptées en fonction des difficultés rencontrées et de la faisabilité opérationnelle. De même, les sanctions envisagées devront faire l'objet d'une réflexion tout au long de la saison avant de trouver application.

Le Conseil,

Remercie Benjamin MOREL pour cette présentation et fait sienne les orientations proposées.

Vincent LABRUNE
Président